



ᑭᓄᓄᓄ ᑭᓄᓄᓄ ᑭᓄᓄᓄ ᑭᓄᓄᓄ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Aluyaktuqtunik Ikumatjutiit

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

La SEQ présente une nouvelle demande d'avenant de remboursement

IQALUIT (Nunavut), le 7 mars 2017 – La Société d'énergie Qulliq (SEQ) a présenté au ministre dont elle relève une nouvelle demande d'avenant de remboursement concernant la stabilisation des prix du combustible, au taux de 8,23 cents le kilowattheure. Le remboursement proposé couvre la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017.

« C'est la quatrième fois consécutive que la SEQ dépose une demande du genre depuis novembre 2015. Pour me guider dans le traitement du dossier, je consulterai le Conseil d'examen des taux des entreprises de service », a indiqué Johnny Mike, ministre responsable de la SEQ.

Fixé en ce moment à 5,26 cents le kilowattheure, le remboursement de la SEQ prévu par l'avenant sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2017. Tous les consommateurs y auront droit, sauf les locataires de logements sociaux subventionnés par le programme utilisateur-payeur.

« Nous tenons à rappeler à nos clients que le crédit sera porté à leur facture d'électricité mensuelle automatiquement; il n'y a aucun formulaire de demande à remplir », a précisé le président-directeur général de la SEQ, Bruno Pereira.

Cette quatrième demande d'avenant de remboursement est attribuable à la baisse constante des coûts du combustible de la SEQ, qui a permis de dégager un surplus dans son fonds de stabilisation des prix du combustible. Ce surplus découle de la différence entre le prix du combustible inclus dans les tarifs d'électricité et le coût réellement payé par la SEQ pour ledit combustible.

Pour en savoir plus, visitez le site Web de la SEQ au www.qec.nu.ca.

###

Renseignements aux médias
Sheila Papa
Gestionnaire des communications intégrées



Société d'énergie Qulliq
867 979-7534